

Vous avez besoin d'aide?

Avant de présenter une plainte formelle au ministère des Services gouvernementaux, veuillez procéder de la façon suivante :

1. Communiquez avec l'entreprise pour discuter de votre plainte.
2. Présentez votre plainte par écrit et gardez la preuve de livraison de votre plainte et de toute autre communication avec l'entreprise.
3. Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez présenter une plainte formelle en visitant notre site Web à l'adresse www.mgs.gov.on.ca.



Protection du consommateur

03c

Avant de déménager

Vous trouverez des conseils additionnels sur la protection du consommateur en visitant le www.mgs.gov.on.ca :

- Vos droits en tant que consommateur
 - Achat de marchandises
 - Votre maison
 - Adhésion et services
 - Véhicules automobiles
 - Finances personnelles
 - Voyages
 - Escroqueries
 - Vol d'identité
 - Formulaire de plainte

Pour obtenir des renseignements et des conseils en matière de protection du consommateur, composez le **(416) 326-8800** ou le numéro sans frais **1 800 889-9768**.

Pour obtenir des renseignements généraux sur le Ministère, visitez le www.mgs.gov.on.ca ou composez le **(416) 326-8555** ou le numéro sans frais **1 800 268-1142** (en Ontario).

Utilisateurs d'ATS ou de téléimprimeur : composez le **(416) 325-3408** ou le numéro sans frais **1 800 268-7095**.

Veuillez envoyer vos commentaires, votre rétroaction et vos demandes de renseignements à l'adresse infomgs@mgs.gov.on.ca.



Ce que vous devez savoir au sujet des déménagements

 Ontario

